

CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO CHOPIN

28 et 29 JUILLET 2010

BAGNERES DE BIGORRE (Hautes Pyrénées)

Le premier Concours International CHOPIN de Bagnères de Bigorre aura lieu les 28 et 29 Juillet 2010.

Il est organisé par la Municipalité de Bagnères, dans le cadre du festival PIANO-PIC, qui a lieu depuis plusieurs années pendant la deuxième quinzaine de juillet à Bagnères et ses environs.

Il est destiné à promouvoir de jeunes pianistes âgés de 14 à 30 ans.

ORGANISATION ET REGLEMENT:

1. Admission des candidats:

Ce concours est ouvert au public, et destiné aux jeunes pianistes de toutes nationalités prêts à débiter une carrière de concertiste

L'âge maximum de participation est de 30 ans au 1er juillet 2010.

2. Inscription et admission:

DEMANDE A ENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 10 MAI 2010:
Passé ce délai toute demande sera refusée

Chaque candidat devra accompagner sa demande des documents suivants:

- Formulaire d'inscription dûment rempli à renvoyer **par mail** à l'adresse:

concoursbagneres@piano-pic.com et copie par courrier postal à:

Concours Chopin

Association Piano-Pic

Hôtel de Ville

65200 Bagnères de Bigorre

France

- Photocopie du passeport ou de la Carte nationale d'identité.
- Une photo récente.
- Curriculum Vitae indiquant les études poursuivies, les diplômes obtenus, tout renseignement relatif à la carrière pianistique (critiques de presse, Cds etc)
- Adresse postale permanente, téléphone et adresse électronique
- Reçu du paiement des droits d'inscription
- Deux lettres de recommandation manuscrites émanant de musiciens et pédagogues internationalement reconnus.
- Le formulaire d'inscription devra indiquer le détail du programme choisi par le candidat.

Le candidat sera avisé par mail de la réception de son dossier.

Une sélection de 20 candidats maximum acceptés pour l'épreuve éliminatoire sera décidée sur dossiers et rendue publique au plus tard le 1er juin 2010.

Les candidats sélectionnés devront envoyer un droit d'inscription de 120 Euros à l'Association Piano Pic

Numero de compte: 653 19 79763 3

Clé RIB: 32

IBAN : FR76 1780 7000 4265 3197 9763 332

BIC: CCBPFRPPTLS

Toute commission bancaire relative à ce transfert est à la charge du candidat.

Le paiement de ce droit est obligatoire pour les candidats acceptés à se présenter à l'épreuve éliminatoire et ne pourra en aucun cas être remboursé.

EPREUVES

Le Concours comprendra deux épreuves publiques, une épreuve

éliminatoire et l'épreuve finale.

Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats: le 28 juillet à 9h15 à la Halle aux Grains de Bagnères

Epreuve éliminatoire le 28 Juillet de 11h à 13h et de 14h30 à 20h.

A l'issue de cette épreuve le Jury choisira un maximum de 5 finalistes

Epreuve Finale le 29 juillet en soirée, cette finale faisant partie des concerts du Festival Piano-Pic.

Pour l'épreuve éliminatoire et la finale l'ordre des candidats restera le même.

Les pianistes non sélectionnés pour la finale recevront un diplôme de participation.

A l'issue de la Finale, le Jury se retirera pour délibérer et les résultats seront proclamés par Monsieur le Maire de Bagnères sur la scène de la Halle aux Grains devant le public du festival et du concours.

PRIX ET RECOMPENSES

PREMIER PRIX FREDERIC CHOPIN DE LA VILLE DE BAGNERES DE BIGORRE:

8000 Euros remis par chèque au vainqueur du concours au moment de la proclamation des résultats.

Un engagement pour un récital dans le cadre du festival Piano Pic 2011.

D'autres engagements sont à l'étude et annoncés prochainement.

SECOND PRIX FREDERIC CHOPIN DE LA VILLE DE BAGNERES DE BIGORRE

3000 Euros

PRIX DU PUBLIC

1000 Euros

Le premier Prix est indivisible.

Il peut y avoir deux seconds prix ex-aequo, la somme de 3000 Euros étant dans ce cas partagée entre les deux seconds Prix.

Le Prix du public est décerné par vote à l'issue de la finale.

PROGRAMME DU CONCOURS

Epreuve éliminatoire: 25 minutes maximum

Une Etude de Chopin au choix parmi les opus 10 et 25.

Un Nocturne de Chopin au choix.

Une Ballade de Chopin à choisir parmi les 4 Ballades

Epreuve Finale: 30 minutes maximum

Programme libre laissé au choix du candidat ne devant comporter que des oeuvres de Chopin. En aucun cas une oeuvre jouée dans l'épreuve éliminatoire ne pourra être rejouée en finale.

Les exécutions se font de mémoire, et sans répétition.

En cas de dépassement du minutage prévu, le Jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Les épreuves sont publiques, et les places sont payantes.

Le Concours se réserve le droit de tout enregistrement audio, vidéo, TV ou autre support publicitaire.

La Finale du concours sera enregistrée et disponible dès le lendemain du concours sur Internet.

JURY

Le Jury du Concours sera formé de concertistes habitués du festival Piano Pic, de ses deux directeurs Pierre Réach et Christophe Baillet, et d'une ou deux personnalités du monde musical.

Le Jury sera le même pour les deux épreuves.

Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Chaque membre du Jury devra s'abstenir de voter pour un candidat qui aurait été ou est actuellement son élève

LOGEMENT DES CANDIDATS:

Une nuit d'hôtel sera offerte à chacun des finalistes le soir de la finale.

Possibilité de logement chez l'habitant pour les 10 premiers candidats inscrits.

Les frais de transport aller retour à Bagnères sont à la charge du candidat.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours implique de la part du candidat l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

En cas de réclamation, c'est le texte français du règlement qui sert de référence.